

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019121

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2018/2019

Le 18 Décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, , Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES : Nadia LE BOURNOT, Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON.

La Commune de Dourdan gère depuis 1971 les installations de chauffage urbain dont la chaufferie centrale est implantée à la Croix Saint Jacques.

La Commune a délégué l'exploitation du chauffage urbain à la société IDEX pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} juillet 2015, par délibération n°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015.

Le rapport du délégataire ainsi que son analyse effectuée par la commune sont joints à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1411-3,

Vu la délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution de chaleur de la ville de Dourdan et ses avenants successifs, avec IDEX Territoires,

Vu la délibération N°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015 portant sur la délégation de Service Public avec la Société IDEX jusqu'au 30 juin 2024,

Vu l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux - Développement Durable » du 2 décembre 2019,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 2 décembre 2019,

Considérant l'obligation du délégataire à produire à l'autorité délégante, un rapport concernant l'exploitation et la gestion du service de l'année précédente,

Considérant le rapport annuel de la saison de chauffe 2018/2019 produit par la société IDEX relatif à l'exploitation du chauffage urbain de la Croix Saint Jacques à Dourdan, et reçu en Mairie le 30 octobre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des dispositions du rapport du délégataire de Service Public relatif à l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2018/2019 ainsi que de l'analyse de ce rapport effectuée par la commune.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **23 DEC. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne Boquet
Maryvonne BOQUET